

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPPUBLIQUE

DECRET N° 98-468 DU 15 OCTOBRE 1998

chargeant **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme,
de l'intérim de **Monsieur Félix Essou DANSOU**,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique,
pour compter du 14 Octobre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU Le Décret N° 98- 280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement

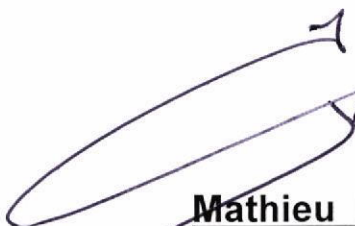
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 14 Octobre 1998, **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre des
Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de **Monsieur Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU
SGG 4 ; AUTRES MINISTÈRES 17 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORB 1.4